

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE TARASCON

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'ARNAVE, du lundi 15 mars 2021 au vendredi 16 avril 2021 inclus soit pendant 33 jours consécutifs.

Monsieur Gérard LOUSTEAU, Directeur Territorial ERDF Ariège à la retraite, a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le Président du tribunal Administratif de Toulouse.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie d'ARNAVE, pendant la durée de l'enquête, du lundi 15 mars 2021 au vendredi 16 avril 2021 :

- Les Lundi, de 14h00 à 18h00
- Les Vendredi de 8h00 à 12h00
- A l'exception des jours fériés

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la Mairie d'Arnavé ou par mail à contact@cc-paysdetarascon.fr.

La décision de dispense d'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du siège de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon dès la publication du présent avis. Il sera en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la Communauté de Communes : <https://www.cc-paysdetarascon.fr/>, et sur poste informatique au secrétariat de la Mairie d'Arnavé.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à contact@cc-paysdetarascon.fr. Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie d'ARNAVE pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Le lundi 15 mars 2021, de 14h00 à 17h00,
- Le samedi 27 mars 2021 de 10h00 à 12h00,
- Le vendredi 16 avril 2021, de 9h00 à 12h00.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie d'ARNAVE et à la Préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet <https://www.cc-paysdetarascon.fr/>.

A l'issue de l'instruction, le Conseil Communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Michel ALISEVICH, Directeur Général des Services, au siège de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon.

Le Président de la Communauté de Communes
du Pays de Tarascon,

Philippe PUJOL